

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 6

22^e année • mercredi 6 février 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

POINT DE MIRE

TOUS ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ

Sylviane Herranz

C'est un scandale! Alors que la révision minimaliste de la Loi sur l'égalité (LEg) a failli passer à la trappe l'année dernière sous les coups des partis bourgeois, la discrimination salariale augmente dans notre pays! C'est ce qu'a révélé l'Office fédéral des statistiques (OFS) la semaine passée. Entre 2012 et 2014 une baisse était pourtant entrevue, l'inégalité salariale passant de 21,3 à 19,5%. Or elle remonte en 2016 pour se fixer à 19,6%. Une petite dixième qui masque un écart bien plus marqué dans la part inexpliquée de la discrimination, soit de la discrimination pure. Celle-ci a augmenté en deux ans, de 39,1 à 42,9%. Soit en moyenne 7680 francs par année. L'enquête démontre aussi que, contrairement à ce que beaucoup prétendent en justifiant l'inégalité par la maternité ou l'abandon de carrière par les femmes, plus les travailleuses sont jeunes, plus la discrimination est importante, et cela dès leur premier emploi.

Autre point révélé par l'OFS: la part inexpliquée est plus marquée dans les petites entreprises que dans les grandes. Elle est de 60,9% en moyenne dans les sociétés de moins de 20 salariés et de 27,4% dans celles en comptant plus de 1000. Un élément supplémentaire prouvant que la révision de la LEg n'aura aucun effet. Cette dernière impose des analyses des salaires tous les quatre ans dans les entreprises de plus de 100 travailleurs, et ne prévoit aucune sanction. Autant dire qu'elle risque bien de rester lettre morte. Et d'ouvrir la voie à des pseudo-certifications visant à embellir l'image des sociétés...

Bientôt 40 ans après l'inscription du droit à un salaire égal pour un travail égal dans la Constitution fédérale, nous ne sommes plus à espérer atteindre l'égalité salariale dans 150 ou 200 ans. Selon les derniers chiffres de l'OFS, on n'y arrivera jamais... 28 ans après la première grève des femmes de 1991, qui a permis à la Loi sur l'égalité de voir le jour cinq ans plus tard, il est temps de hausser le ton! Et de prendre des mesures à la hauteur du mépris affiché à l'encontre des travailleuses qui gagnent toujours près d'un cinquième de moins que les hommes, et assurent encore une grande part du travail non rémunéré.

Face au non-respect de la loi qui interdit la discrimination, face au non-respect du travail des femmes, il faut un mouvement fort. «Femmes bras croisés, le pays perd pied» était le slogan de la grève de 1991. Aujourd'hui, c'est seulement en s'unissant, femmes et hommes bras croisés pour l'égalité, que nous pourrions créer un véritable rapport de force et faire changer les choses. Le 14 juin prochain, c'est tous ensemble qu'il faudra se mobiliser, faute de quoi de nouvelles décennies d'attente sont programmées, pour le plus grand bonheur des milieux patronaux qui économisent des milliards sur le dos des salariées. ■

EN MARCHÉ VERS LA GRÈVE DES FEMMES!



L'assemblée des délégués du secteur tertiaire d'Unia s'est engagée, le 28 janvier dernier, à soutenir la journée d'actions et de grèves du 14 juin et d'en faire un succès. Le secteur, qui regroupe des branches largement féminines et à forte précarité, a récompensé quatre militantes pour leur courage et leur engagement. **PAGES 6-7**

PROFIL



Nicky Breitenstein, que du bonheur!

PAGE 2

EUROPE

Oui, mais pas à n'importe quel prix.

PAGE 3

FRIBOURG

Plus de 9000 paraphees contre l'extension des horaires.

PAGE 8

GRÈVE

Victoire des nettoyeuses genevoises.

PAGE 9

«CE N'EST PAS UN ACCIDENT, C'EST UN CRIME!»

Une manifestation de protestation s'est déroulée devant le siège international de Vale à Saint-Prex, en solidarité avec les victimes de la rupture d'un barrage minier au Brésil, et contre les avantages fiscaux dont bénéficie la multinationale. **PAGE 5**



Sonya Mermoud

Joyeuse. Positive. Rayonnante. L'énergie communicatrice. Le sourire en prime. Nicky Breitenstein fait partie de ces personnes dont on remarque l'absence. De ces collègues et amies qui, à leur départ, laissent un vide difficile à combler. Il faudra pourtant s'en accommoder. Après avoir travaillé une dizaine d'années comme administratrice à *l'Événement syndical*, la Vaudoise de 62 ans a pris sa retraite la semaine passée. Un statut qui sonne bizarrement tant cette femme a conservé sa fraîcheur et son enthousiasme. Sa vivacité et sa jeunesse d'esprit. Faisant un pied de nez au temps qui passe et à l'usure du quotidien. Pourtant, sa vie n'a pas ressemblé à un long fleuve tranquille. Et elle aurait pu, plus souvent qu'à son tour, baisser les bras. Une

Une battante préférant toujours voir le verre à moitié plein que son contraire.

attitude étrangère à la personnalité de cette battante préférant toujours voir le verre à moitié plein que son contraire. Mais rien de naïf dans cette posture. La sexagénaire a le caractère bien trempé. Le verbe franc. Et ce naturel, cette authenticité si attachante.

RÊVE CONTRARIÉ

Fille d'une institutrice et du chef de police secours de Lausanne, puis commissaire à Yverdon, Nicky Breitenstein grandit dans un cadre strict. «Maman voulait que je devienne première de classe. Mon père ne me laissait jamais sortir. J'ai pourtant eu une adolescence heureuse», raconte celle qui projette alors de devenir professeure de sport. Un rêve contrarié par un accident de trampoline. «J'ai dû porter un corset durant six mois. Et choisir une autre voie.» Le choc. Mais pas question pour cette férue de gymnastique artistique, plongeon en piscine, ski de piste, nautique, etc., de s'apitoyer sur son sort. La sportive qui, plus que la compétition, aime aller au bout d'elle-même effectue une maturité commerciale. Après une première et courte immersion dans le monde professionnel, la diplômée se marie en 1978 et, à la naissance de sa fille, prend le parti de rester à la maison. De cette union naîtront encore deux garçons. «J'ai fait le choix de me consacrer entièrement à mes enfants. Une joie immense.» En 1990, l'image du bonheur pourtant s'effrite. Si Nicky Breitenstein divorce à l'amiable, elle refuse de toucher une pension de son ex-époux. Cette mère courage décide alors de reprendre un travail à temps partiel. Pas facile après

ces longues années d'absence. «J'avais seulement connu la machine à écrire. Je ne savais même pas où enclencher l'ordinateur», se souvient la secrétaire engagée alors dans une entreprise

d'informatique. «J'ai eu de la chance de tomber sur un patron compréhensif. Mais, huit mois plus tard, la boîte a fermé. Mon chef s'est accidentellement tué en voiture.»

PATRON LUNATIQUE ET AGRESSION

Nicky Breitenstein retrouve un poste dans un cabinet d'architecte à Gland, où elle réside, avant de déménager à Yverdon pour se rapprocher de sa

mère qui se propose de l'aider dans la garde des enfants. La secrétaire décroche alors un job dans une assurance où elle restera durant 14 ans, jusqu'à son licenciement pour restructuration. Dans l'intervalle, en 1997, elle s'est remariée. Le clan familial s'est agrandi avec l'arrivée de son époux Alec et de son petit garçon de 1 an, né d'une précédente union. «J'ai quatre enfants», se plaît à dire Nicky Breitenstein qui l'élèvera comme son propre fils, soulignant, ravie, la bonne entente de la fratrie. L'année 2004 marque un nouveau tournant dans la carrière de la Vaudoise, engagée par une entreprise de sanitaire et ferblanterie. Un virage difficile en raison d'un patron lunatique et d'un événement dramatique, un an plus tard. Souvenirs... Deux hommes, déguisés en pompiers, sonnent un dimanche au domicile de Nicky Breitenstein. Ils prétendent que son entreprise brûle. Et lui demandent de les suivre pour ouvrir la porte. En réalité, il s'agit de malfrats qui, déçus par la maigre recette trouvée, la rouent de coups. Et menacent de s'en prendre à son fils resté seul à la maison si elle ose, à leur départ, appeler la police. Dilemme. Attente. Peur. Puis enfin les secours. Opérations de l'épaule. Séjours répétés à l'hôpital. Séances avec une psychologue. Grâce à un mental d'acier, l'agressée surmonte l'épreuve.

COMME LES DOIGTS D'UNE MAIN

En 2009, lasse des sautes d'humeur de son chef, Nicky Breitenstein démissionne et postule, avec succès au poste d'administratrice de *l'Événement syndical*. Un travail qui l'a enchantée. Par sa variété. Son autonomie. Son côté humain. Les valeurs défendues. «Mais si j'adhère au fond, vous ne me verrez pas défiler poing levé. Ce n'est pas mon truc», rigole l'élégante sexagénaire qui aura aussi ces dernières années vu son existence s'embellir avec l'arrivée de ses petits-enfants. Quatre au total, auxquels elle offre volontiers du temps. Aujourd'hui, la pétillante retraitée se réjouit de pouvoir faire plein de choses. A son rythme. Sans jouer la montre. Les boutiques avec sa sœur aimée, auxquelles ne résiste pas cette aficionada du shopping – «Mais je ne jette rien. Je recycle», précise-t-elle titillée par sa conscience. Les petits voyages dans une Suisse méconnue. Du sport à dose raisonnable. S'occuper davantage encore de ses proches – comme elle en a l'habitude, faisant preuve d'une serviabilité rare, aussi avec ses collègues. Et alors que sa plus grande peur découle de malheurs qui pourraient frapper les siens: «Je vais bien s'ils vont bien», relève encore cette femme sensible qui ne changerait pas une virgule à sa vie. Attachée à sa tribu comme les doigts d'une main. «J'ai eu, comme tous, des coups durs. Mais vécu aussi des choses merveilleuses. Je ne changerais rien. Le bonheur, c'est ma vie actuelle!» Et le nôtre de la connaître... ■



Nicky Breitenstein, souriante, comme à son habitude.

«LE BONHEUR, C'EST MA VIE!»

Une nouvelle page s'ouvre pour Nicky Breitenstein, administratrice de *l'Événement syndical*, fraîchement retraitée. Avec, à la clef, mille et un petits projets


DE BIAIS

Daniel Süri

MADONNA FOR PRESIDENT!

Hans Im Obersteg, dit HIO, cadre de la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée), se fit la réflexion que les salles d'attente des médecins et des dentistes contribuaient avec constance à la mixité sociale. On y trouvait les magazines illustrés, people, féminins, voire de management pour les nuls, que HIO n'aurait jamais ni achetés ni lus de sa propre initiative. Attendant sa consultation chez son ophtalmologue, après avoir poireauté des mois pour obtenir un rendez-vous, il ouvrit l'une de ces publications sur papier plus ou moins glacé. Un article s'y interrogeait sur l'intelligence nécessaire à la réussite, ramenée évidemment à sa seule dimension financière. Les magazines qui ne se réfèrent pas à la seule réussite financière sont généralement imprimés sur

du papier recyclé un peu grisâtre. Démarrant en fanfare, la journaliste expliquait qu'Einstein avait un QI de 160, John F. Kennedy de 119, Madonna de 140 et Goethe de 210. Les Américains et -caines auraient tout intérêt à voter Madonna à la prochaine présidentielle, surtout compte tenu du niveau de QI de l'actuel locataire de la Maison-Blanche. Quant au fait que Johann Wolfgang Goethe (1749-1832) soit mort bien avant le test de Binet (1905), précurseur du QI, il montre bien le sérieux de l'article et incidemment le QI de son auteure. A moins que Goethe ait passé un test posthume depuis son tombeau, avec l'aide de son colocataire, Johann Christoph Friedrich von Schiller. Ce qui expliquerait son score... Tricheurs! Pour ceux et celles qui ne savent pas ce qu'est le QI (quotient intellectuel), l'article précise en note que ce test psychométrique fournit, avec d'autres, une indication de l'intelligence abstraite. La moyenne du QI standard est fixée à 100; entre 90 et 110, on trouve 50% de la population. Les psychologues américains estiment qu'un individu sur deux est normal. C'est l'article qui le dit.

«Normal», vous trouvez ça normal, vous? Que la moitié de la population ne soit pas «normale»? Y compris, sans doute, la moitié des psychologues américains? Voilà ce que c'est que d'écrire à toute vitesse: on passe de la prétendue mesure de l'intelligence abstraite à la définition de la normalité. De toute façon, on s'en fiche, parce que le but de l'article est de rassurer tous les lecteurs et -trices au QI flotant: même si vous n'êtes pas très baraqué côté neurones et connaissances, on peut parfaitement réussir (financièrement, on n'est pas chez les Sœurs de la Charité, ici!), car il existe beaucoup d'autres formes de l'intelligence. Par exemple, le Carnegie Institute of Technology a montré que 85% de la réussite (tous ensemble: «financière!») est due à vos compétences humaines, votre personnalité et votre capacité à communiquer, à négocier. Seuls 15% dépendent des connaissances techniques. HIO était toujours ébahi par ces résultats en pourcentage. Dans la plupart des cas, c'étaient toujours des multiples de cinq. Pas 82% et 18% par exemple, non 85% et 15%. Il devait y avoir une loi occulte dans ces tests,

rendant impossible un résultat autre que les multiples de cinq. La loi du Club des cinq, peut-être? Mais revenons à nos autres intelligences. Un lauréat du prix Nobel d'économie, Daniel Kahneman, a démontré que les gens préfèrent traiter des affaires avec des gens sympathiques plutôt que des gens antipathiques. Remarquons d'abord, et HIO le fit d'emblée, qu'il n'y a pas de prix Nobel d'économie. Il y a un prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, créé en 1969 seulement, que les économistes se sont empressés d'appeler prix Nobel d'économie, pour repeindre un peu leur blason terni par les tombereaux d'inepties déversés au nom de la «science économique». La contribution de Kahneman relève de l'enfoncement de portes largement ouvertes. Mais ça rassure les bons types, qui pourront eux aussi rêver de réussite («financière!», merci public!). Donc il faut ajouter l'intelligence émotionnelle au QI, celle qui permet la gestion de ses émotions et de celles des autres. Et qui, bien utilisée, vous amènera à vendre un frigidaire à des Esquimaux, ce qui, vu le réchauffe-

ment climatique, tient de moins en moins de l'exploit. Après l'intelligence émotionnelle, il y a évidemment l'intelligence morale. Que croyiez-vous, que la réussite («financière!», oui, oui, merci les chœurs!) n'était que l'œuvre de boutiquiers dépourvus de toute conscience? Que nenni! comme on dit dans les films de cape et d'épée. Ceux qui réussissent ont un grand sens moral. Qui les amène à savoir pardonner. Et si vous voulez approfondir le sujet, l'article fait le lien vers un autre texte intitulé, au grand plaisir de HIO: «Pardonnez à celui qui licencie». On n'invente rien. N'oubliez toutefois pas non plus l'intelligence du corps, resucée à peine modernisée du *Mens sana in corpore sano* des Anciens. Et si vous voulez en savoir plus, un lien vers un autre article vous enjoint de «Jouer au golf, bon pour le job et la santé». Si les travailleuses d'Orgapropre avaient pris un peu plus de temps pour jouer au golf, elles auraient conservé leur emploi, non? Enfin, notez qu'elles peuvent toujours pardonner à ceux qui les ont licenciées... Au nom du profit, pas du QI! ■

L'EUROPE, OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX!

Lors d'un débat organisé par Unia à Genève, les syndicats ont confirmé leur volonté de se battre contre le nouvel accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne

Textes Manon Todesco

«**N**ous refuserons toute tentative de baisser les salaires en Suisse.» Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia Genève, s'est montré catégorique lors d'un débat sur la libre circulation organisé le 25 janvier dernier. «L'accord-cadre institutionnel négocié entre la Suisse et la Commission européenne représente une attaque très claire contre les salariés et les conditions de travail, et malgré les pressions que nous subissons, nous ferons de cette lutte l'une des priorités de 2019.» Pour rappel, cet accord-cadre, négocié en catimini entre l'Union européenne (UE) et le Conseil fédéral et salué par les milieux patronaux, comporte quatre grands axes. D'abord, celui qui concentre toute l'attention des médias – au grand dam des syndicalistes –, le passage de huit à quatre jours du délai d'annonce du personnel détaché venu travailler en Suisse, entravant la surveillance de leurs conditions de travail; l'affaiblissement du système des cautions imposées aux entreprises décrochant un marché en Suisse afin de prévenir les cas de dumping; la baisse de la protection contre les faux indépendants qui ne jouent pas le jeu; et enfin, la reprise à terme des directives européennes en matière de détachement, soumettant ainsi nos dispositifs de contrôles à la Cour de justice de l'Union européenne, qui pourrait exiger leur démantèlement si cette instance estime que la libre concurrence est entravée. En résumé, cela consiste à démanteler toutes les protections obtenues à travers les mesures d'accompagnement afin de rendre pérenne la libre circulation des personnes.

L'HUMAIN AVANT LE PROFIT

«Nous sommes pour la libre circulation des personnes, qui est un acquis

positif, pour entretenir une bonne relation avec l'UE, et pour un accord-cadre, mais pas celui-ci, insiste Vania Alleva, présidente d'Unia. Nous ne pouvons pas accepter un accord mettant en danger la protection de nos salaires, nos mesures d'accompagnement ainsi que tout notre système de CCT. Il y a des lignes rouges à ne pas dépasser.» Les syndicalistes autour de la table, qui prônent une Europe d'abord sociale et unie, se réjouissent des nombreux soutiens reçus par les autres syndicats européens. Et ils insistent: ils ne sont pas dans une position de fermeture. «On nous met dans le même camp que l'UDC et on nous accuse de faire du nationalisme, regrette Pierre-Yves Maillard, président désigné de l'USS. L'UDC est pour la libéralisation des services publics, la hausse de l'âge de la retraite et contre les mesures d'accompagnement. Nous, syndicats, pensons que nous avons des intérêts à coopérer à l'international, mais que ceux de nos membres et des travailleurs de ce pays passent en priorité. L'Europe comme projet n'est pas un dogme absolu. Soit la libre circulation se met au service des travailleurs chez nous, de quelque nationalité qu'ils soient, soit elle les affaiblit et, dans ce cas, on doit oser dire non!» La devise syndicale reste celle de toujours: à travail égal, salaire égal.

MÉPRIS DE CLASSE

Une position ferme dont se réjouit Manuela Cattani, secrétaire générale du Sit à Genève. Cela dit, cette dernière pense que si on en est arrivé là, c'est parce que les syndicats au niveau suisse ne se sont pas assez battus contre l'initiative sur l'immigration de masse. «A Genève, notre campagne offensive a permis de faire refuser l'initiative de l'UDC à 60%. Le positionnement syndical au niveau national a été, lui, insuffisant, et aurait dû être bien plus offensif.» Un sentiment loin d'être partagé par Va-

nia Alleva qui rappelle que les syndicats ont mené une «bataille claire» et que, depuis ce fameux 9 février, «nous n'avons jamais lâché dans nos revendications».

«On le voit actuellement en Europe, les populations souffrent de politiques néolibérales très concrètes qui créent violence et insécurité sociale, ajoute Alessandro Pelizzari. Les Gilets jaunes en France ne sont qu'un exemple de cette souffrance et du mépris de classe de la part des dominants. On ne peut que constater que ceux qui décident ne sont pas ceux qui subissent.» Pas question, donc, de faire le jeu des patrons, qu'ils soient suisses ou européens, de baisser le coût de la main d'œuvre en Suisse. «Quand on regarde en détail la directive sur le travail détaché pour les travailleurs de l'UE, ajoute Manuela Cattani, on se rend compte que c'est le droit des entreprises de circuler et de se développer qui prime, pas celui des travailleurs.» En effet, le texte sti-



Un public attentif.



NEIL LABRADOR

Pierre-Yves Maillard, président désigné de l'USS qui entrera en fonction le 6 mai prochain, Vania Alleva, présidente d'Unia, et Manuela Cattani, secrétaire générale du Sit, ont participé à un débat animé par Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia Genève, sur les enjeux pour le mouvement syndical de l'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne, en cours de consultation.

pule que le travailleur détaché doit être payé au salaire minimum du pays, et pas de la branche. Quant aux cotisations sociales, elles doivent être payées selon les normes du pays d'origine et

non pas du pays d'exercice. «L'accord-cadre est influencé par cette vision et on ne peut pas laisser l'Europe décider à notre place.» ■

QUELLES RÉPONSES SYNDICALES?

En conclusion, le «non» syndical à l'accord-cadre en l'état sera clair. Alessandro Pelizzari constate toutefois qu'il reste à faire de ce «non» non pas un «non» individualiste et de repli identitaire ou nationaliste, mais un mouvement social progressiste et internationaliste. Partant, comment construire une réponse syndicale unitaire face à ces attaques contre les salariés? Selon Vania Alleva, il est capital d'informer le public et de défendre les acquis durement obtenus. «Pour construire un mouvement, nous devons être proches des gens, montrer que ceux qui veulent précariser les travailleurs aujourd'hui sont les mêmes qui ne voulaient pas des mesures d'accompagnement il y a quelques années. Nous devons continuer à nous battre pour renforcer davantage les droits et la protection des salariés et montrer que nous ne faisons pas de différence entre les travailleurs indigènes et les suisses.» Pour Pierre-Yves Maillard, c'est le travail syndical patient et méthodique de toujours qui fera la différence. «Nous devons aussi continuer à écouter nos membres et rester unis.»

Manuela Cattani mise sur une campagne idéologique forte afin d'élargir le débat. «A Genève, nous avons lancé notre initiative pour un salaire minimum cantonal qui rappelle que l'ennemi n'est pas l'immigration mais les abus patronaux. Nous devons aussi nous emparer de cette lutte en créant des emplois sociaux et écologiques en lien avec le mouvement des jeunes qui émerge.»

Dans tous les cas, les syndicalistes sont unanimes: si l'accord-cadre ne respecte pas les exigences syndicales, un référendum sera lancé. ■

EN UN CLIN D'ŒIL

Plus de 40 000 personnes dans les rues de Suisse pour le futur de nos enfants



Samedi 2 février, plus de 40 000 personnes ont défilé en Suisse, dans 14 villes, pour réclamer une réponse forte des autorités face à l'urgence climatique. A Lausanne, elles étaient plus de 10 000 selon la police, plus de 15 000 selon les organisateurs, avec des centaines de pancartes faites main, sans logo partisan comme les étudiants l'avaient demandé. Ceux-là même qui se sont mobilisés le 18 janvier dernier, s'inspirant de la jeune gréviste suédoise, Greta Thurnberg.

A Lausanne ce samedi, les manifestants, de tous âges, ont fait honneur à l'appel lancé par leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs grands frères, leurs grandes sœurs... Chantant en boucle «On est plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat!», le très long cortège est parti de la place de la Gare pour se terminer, après un passage au centre-ville, à la Riponne. Devant une place noire de monde, plusieurs jeunes ont rappelé l'urgence face à la disparition des espèces, les catastrophes toujours plus nombreuses et un avenir des plus sombres. Tour à tour, au micro, ils ont pointé du doigt la croissance infinie, les multinationales établies en Suisse qui polluent ailleurs, ou encore les banques et caisses de pension helvétiques qui investissent des milliards dans les industries liées aux énergies fossiles. «Alors que la population suisse

est championne du recyclage, les investissements des entreprises suisses émettent 10 fois plus de CO₂ par an que l'intégralité de la consommation personnelle de sa population», a dénoncé une jeune militante, demandant avec ses camarades de lutte une véritable politique pour diminuer sans attendre les émissions de gaz à effet de serre. «Les actions individuelles ne suffisent plus! La Suisse, par sa politique économique et financière, a un impact considérable sur le climat!»

Sous les acclamations, le prix Nobel de chimie, Jaques Dubochet, déjà présent lors de la grève du 18 janvier, a pris la parole pour apporter son soutien à cette mobilisation «qui marquera l'histoire de l'humanité» et appeler à l'optimisme «parce qu'il le faut».

En guise de conclusion, les manifestants ont repris en cœur: «Une solution! Révolution!» La lutte ne fait que commencer. Le 15 mars, une nouvelle grève internationale des étudiants est prévue pour sauver la planète. Et, avec elle, nous tous. ■ AA / Photos Thierry Porchet

Plus d'infos: climatestrike.ch



La déclaration d'impôts? Même pas peur!

Avec Unia tu apprends à la remplir

Cours gratuits pour les membres d'Unia Transjurane

Déclaration jurassienne - 2 cours

Secrétariat Unia de Delémont

- lundi 4 mars 2019 de 19h00 à 22h00
- lundi 18 mars 2019 de 19h00 à 22h00

Pour le remplissage informatique, téléchargez le logiciel Jura-Tax sur vos ordinateurs.

Déclaration bernoise - 2 cours

Salle Bersot sous cinéma de Tramelan

Formation en deux modules avec le logiciel Tax-Me. Ordinateurs à disposition.

- jeudis 21 et 28 février 2019 de 19h à 21h

Secrétariat Unia de Moutier

- lundi 11 mars 2019 de 19h00 à 22h00

Pour le remplissage informatique, téléchargez le logiciel Tax-Me sur vos ordinateurs.

Infos et inscriptions jusqu'au 18 février

- aux guichets de Unia Transjurane
- par téléphone au 0848 421 600
- par mail à transjurane@unia.ch

Unia Transjurane - rue des Moulins 19 - 2800 Delémont T 0848 421 600 - transjurane@unia.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, Freddy Landry,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald,
Daniel Sürri

PHOTOGRAPHES
Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 60371 exemplaires

13^{ème} journée d'Oltten

Syndicats en Europe: des droits forts pour les salarié-e-s contre le nationalisme!

- Comment combattre les inégalités et faire face à la montée de l'extrême droite?
- Comment lutter contre les attaques sur les salaires et les conditions de travail?
- Quelles solidarités construire entre les syndicats en Europe?

Avec des interventions de:
Sophie Bose, chercheuse en sciences sociales, université de Léna (Allemagne)
Rudy de Leeuw, président de la Confédération européenne des syndicats CES
Olivier Röpke, responsable du bureau européen de l'Union syndicale autrichienne
Pierre-Yves Maillard, «futur» président de l'USS
Vanla Alleva, présidente d'Unia

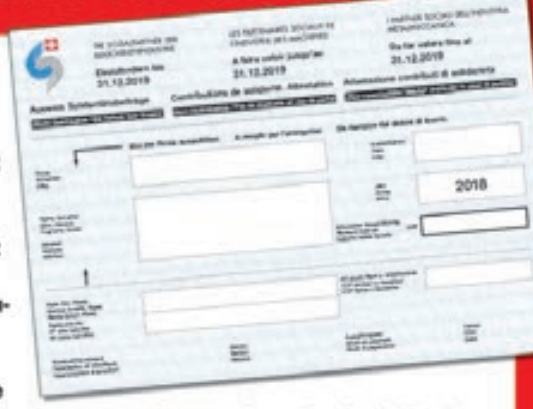
La journée est ouverte aux militant-e-s et membres d'Unia, au personnel syndical et aux intéressé-e-s. Repas offert.
Informations et inscription: www.unia.ch

Samedi 23 février 2019, 9h30-15h45, Hôtel Arte, Olten



Rétrocession des contributions de solidarité dans l'industrie des machines

Pour l'année 2018 également, tous les membres d'Unia qui ont travaillé pour une entreprise assujettie à la CCT MEM recevront de leur employeur une «attestation de contributions de solidarité».



En règle générale, cette attestation est jointe par les entreprises au décompte de salaire de janvier ou de février. Si ce n'est pas le cas, l'attestation peut être retirée auprès du bureau du personnel.

Ce document est un titre confirmant que la contribution de solidarité de Fr. 60.- a été prélevée sur le salaire pour l'année 2018. Pour les membres du syndicat Unia dont le sociétariat a duré toute l'année et qui ont travaillé dans des entreprises assujetties à la CCT MEM, la rétrocession est de

Fr. 200.-

- En cas de perte de l'attestation personnelle, la rétrocession est également perdue!
- Merci de faire valoir votre attestation d'ici au 31.12.2019 au plus tard!

Tous les membres du syndicat Unia ont la possibilité de remettre ce titre personnellement ou par poste au secrétariat Unia concerné (prière d'indiquer le compte de chèques postaux ou le compte bancaire). En cas de problèmes ou de questions, les collègues sont priés de s'annoncer auprès de leur secrétariat Unia de la région/section ou auprès du secrétariat central du syndicat Unia à Berne.







Chaque enfant dans le monde a le droit de manger à sa faim.

Tout simplement, avec votre don.

Faites un don!



TWINT

tdh.ch/toutssimplement

UNIA NEUCHÂTEL

COURS PREVHOR GRATUITS

- COURS DE MÉTROLOGIE & LECTURE DE PLANS
- COURS D'ANGLAIS
- COURS D'INFORMATIQUE

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS:
Francisco Pires · 032/729.22.63
francisco.pires@unia.ch

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? **VOUS ÊTES SENSIBLES** aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? **VOUS SOUHAITEZ** une information à l'échelle romande, nationale et internationale? **ABONNEZ-VOUS**

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- ☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
- ☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
- ☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

MINI ANNONCES

Cocher la case qui convient

- ☐ EMPLOI
- ☐ VACANCES
- ☐ À LOUER
- ☐ IMMOBILIER
- ☐ 2 & 4 ROUES
- ☐ À VENDRE
- ☐ À ACHETER
- ☐ RENCONTRES
- ☐ ANIMAUX
- ☐ DIVERS

18 mots maximum, vos coordonnées non comprises
Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot

Indiquer vos coordonnées précises (adresse ou numéro de téléphone) dans le texte de l'annonce (non compris dans les 18 mots)

Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical, Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne

«CE N'EST PAS UN ACCIDENT! C'EST UN CRIME!»

Ensemble à gauche et IndustrialI ont dénoncé les exactions de Vale devant son siège international de Saint-Prex dans le canton de Vaud

Textes Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

«Vale assassin! Canton de Vaud, complice!» Une trentaine de militants ont scandé ces quelques mots pour dénoncer la multinationale Vale à Saint-Prex, à la suite de la nouvelle catastrophe humaine et écologique qui a ravagé l'Etat du Minas Gerais au Brésil le 25 janvier. Le bilan était déjà lourd cinq jours plus tard: plus de 80 morts et quelque 260 disparus, au moment où les manifestants solidaires avec les victimes se retrouvaient devant le bâtiment ultramoderne de Vale, le long d'une petite route de campagne. Des militants portent des masques à l'effigie des conseillers d'Etat vaudois Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard, et du conseiller fédéral Ignazio Cassis en guise de dénonciation des politiques d'exonération fiscale, ainsi qu'une grande banderole rouge comme tachée de boue et de résidus miniers indiquant ironiquement «Thank you for choosing Switzerland» (Merci d'avoir choisi la Suisse). C'est le groupe Ensemble à gauche qui a appelé à la manifestation de ce 30 janvier, suivi par la fédération syndicale mondiale IndustrialI Global Union basée à Genève. Deux membres du Collectif contre la spéculation sur les matières premières, Guillaume Matthey et Françoise Pitteloud, prennent également la parole pour dénoncer les agissements du leader du minerai de fer. L'occasion de rappeler notamment que, quatre ans auparavant, le Collectif avait déjà manifesté à la même place pour dénoncer les exactions de Vale. Deux Brésiliens, Juliana Benicio, avocate défendant les populations atteintes par les activités de Vale (qui sera présente lors du prochain forum le 23 mars à Lausanne), ainsi qu'Edi Carlos da Silva, membre de la direction nationale du Mouvement des travailleurs sans terre, alertaient déjà sur la pollution des terres et des cours d'eau générée par les mines de la multinationale, ainsi que des conditions désastreuses de travail et des risques pour la santé des travailleurs et de la population. Une dénonciation qui n'a, semble-t-il, pas été prise au sérieux par la direction de Vale. Car, quelques mois plus tard seulement, la rupture du barrage de résidus miniers de Fundão, près de Mariana, propriété de Samarco, une filiale de Vale, tuait 19 personnes et contaminait 800 kilomètres des rives du fleuve Rio

Doce. Une catastrophe écologique surnommée le «Fukushima brésilien».

QUID DES CADEAUX FISCAUX ET DES RESPONSABILITÉS
Quatre ans plus tard, face aux scènes de désolation et aux pertes humaines, les mêmes questions reviennent, matérialisées dans une énième résolution déposée au Grand Conseil par le député Vert Vassilis Venizelos la veille de la mobilisation. Elle demande une nouvelle fois des comptes quant aux exonérations fiscales dont bénéficie la multinationale, la non-déduction fiscale des amendes et des indemnités payées à l'étranger, et un positionnement du canton sur l'initiative pour des multinationales responsables. Autant de questions débattues également au niveau fédéral. Jusqu'à présent, le modèle d'affaires de Vale semble lui permettre de diluer ses responsabilités. Comme l'écrit la société dans un e-mail à la RTS: «Vale International SA (à Saint-Prex, *ndlr*) est une entité distincte de Vale SA, elle n'est dès lors pas impactée par des amendes ou dédommagements infligés à Vale SA.» En ce jour de mobilisation, Françoise Pitteloud, par ailleurs ancienne conseillère nationale, et Jean-Michel Dolivo, candidat au Conseil d'Etat pour Solidarités, sont reçus une dizaine de minutes par la direction de Saint-Prex pour s'entendre dire notamment que les indemnités – pour la majorité tou-

jours pas versées – à la suite de la catastrophe de 2015 relevaient de Samarco et non de Vale. Or, Samarco est l'une de ses filiales.

LES SYNDICATS INTERNATIONAUX AU FRONT
Valter Sanches, secrétaire général d'IndustrialI Global Union, Brésilien, assène: «Ce n'est pas un accident, c'est un crime! La compagnie connaissait les risques, déjà depuis plusieurs années. Elle aurait pu investir, elle a préféré générer encore plus de profit!» IndustrialI et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) demandent donc que la compagnie Vale prenne ses responsabilités et que toutes les activités des barrages de rétention des résidus soient stoppées, puis que les ouvrages soient rigoureusement inspectés. Dans un communiqué, les faitières relèvent que cette nouvelle tragédie survient après qu'elles ont déposé plainte devant l'OCDE contre Vale et le géant minier anglo-australien BHP à la suite de la catastrophe de Mariana. Dans une lettre au CEO de Vale basé au Brésil, les syndicats demandent aujourd'hui une enquête approfondie sur les causes de la rupture du barrage à Brumadinho et une consultation immédiate avec les syndicats et la société civile sur la sécurité, ainsi qu'une indemnisation juste et rapide des victimes. Les faitières dénoncent encore le fait que Vale «a ignoré les lignes directrices sur la prévention de la défaillance catastrophique des bassins de stockage des résidus du Conseil international des mines et métaux (ICMM), publiées après la rupture du barrage Fundão. En outre, Vale a enfreint les normes de gestion de ces bassins énoncées dans l'initiative pour une exploitation minière responsable (IRMA).» IndustrialI demande de surcroît que «toutes les entreprises travaillant dans les chaînes d'approvisionnement de

Vale, y compris les multinationales de l'acier et de l'automobile, partagent la responsabilité de cette catastrophe et usent de leur influence auprès de Vale et du Gouvernement brésilien pour garantir qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais». ■



Un piquet de solidarité avec les victimes au Brésil et de protestation a été organisé devant le siège international de Vale, à Saint-Prex dans le canton de Vaud.

POING LEVÉ

COTON ET PETITES MAINS

Par Sonya Mermoud

Au turbin à 5 ans! Une nouvelle enquête de Solidar Suisse révèle que 250 000 jeunes âgés entre 5 et 17 ans travaillent dans les champs de coton au Burkina Faso. Une main-d'œuvre infantile employée dans toutes les étapes de la production: sarclage, labour, semis, épandage des engrais et pesticides, récolte. Et généralement sans toucher de rémunération, la plupart de ces travailleurs en culotte courte trimant pour leurs parents ou leur entourage. Une situation dangereuse aussi bien pour la santé que la sécurité de ces petits ouvriers. Entre les risques liés à la manipulation de produits chimiques, le plus souvent sans protection adéquate, et les menaces que représentent morsures de serpents et scorpions. Sans oublier, bien sûr, les conséquences pour leur scolarisation: absences répétées, voire définitive, et fatigue – alors que nombre de gosses, précise l'ONG, recourent à des substances pour tenir le coup au boulot, astreints à d'interminables horaires de travail comme les grands. Bras et jambes en coton...

Du Burkina Faso à la Suisse. Des champs aux sièges feutrés des entreprises, Solidar Suisse passe à une tout autre réalité. Celle qui place notre pays comme principal centre de négoce du coton avec Londres. Et l'ONG de pointer la société Reinhardt AG à Winterthur et la multinationale Louis Dreyfus SA à Genève qui ont notamment bâti leur fortune sur la fibre végétale et achètent d'importantes quantités de coton burkinabé. Deux poids lourds dans ce business qui réalisent respectivement, toujours selon cette même source, 700 millions de dollars et 43 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Et profitent de la sueur d'enfants africains puisqu'ils n'interviennent pas pour empêcher leur présence sur leurs chaînes d'approvisionnement. Cautionnant *de facto* leur exploitation. Se réfugiant derrière des labels flous. Indifférents aux principes édictés par l'ONU stipulant pourtant que les entreprises doivent veiller au respect des droits humains.

Implications plurielles. Reste que les responsabilités sont multiples. En première ligne, les parents qui sollicitent l'aide de leurs petites mains. Une contribution certes précieuse, la plupart des producteurs ne disposant pas de moyens suffisants pour engager du personnel. Rançon de la misère.... Et jugement à l'emporte-pièce vain face à un pays figurant parmi les plus pauvres du monde. Quand bien même les cultivateurs oblitérent le futur de leur progéniture, les privent de la possibilité d'améliorer, demain, leur sort. La position de l'Etat dans ce processus pose aussi question, le travail des enfants étant interdit dans la législation. La pratique demeure pourtant largement ancrée dans les mœurs. Volatile, le prix du coton déterminé par le marché mondial devrait aussi être fixé au plus juste. Et permettre aux paysans burkinabés de vivre dignement de leur travail dans un contexte de distorsion de la concurrence face, notamment, à des homologues américains qui bénéficient d'importantes subventions... Pas de quoi pour autant minimiser le rôle des traders qui, de leur côté, peuvent largement peser dans la balance et exiger de leurs fournisseurs la fin du travail des enfants. Des acteurs puissants qui ne sauraient se soustraire à leur responsabilité sociale. Mais s'ils s'enrichissent avec le coton, la fibre humanitaire leur fait honteusement défaut... ■



Parmi les manifestants, Françoise Pitteloud, du Collectif contre la spéculation sur les matières premières, et le Brésilien Valter Sanches, au centre, secrétaire général d'IndustrialI Global Union.

DES «VALEURS» DE VALE

Un rapport rédigé en 2012 par le «Mouvement international des peuples affectés par Vale», prouve que les problèmes s'amoncellent tous comme les résidus toxiques, rappelle que le leader du minerai de fer est actif dans 38 pays sur 5 continents. «Partout ce sont les mêmes pratiques de pillage, d'atteintes à la santé des populations, de pollution de l'air, de l'eau et des terres, résume Françoise Pitteloud. Dans ce rapport, les «valeurs» de Vale sont résumées du point de vue des populations ainsi: Le profit d'abord et avant tout; l'extraction

d'un maximum de ressources naturelles au plus bas prix possible; notamment en se débarrassant de tout obstacle pouvant agir sur les coûts tel que les droits du travail, les droits humains et de l'environnement; la privatisation des profits; le pouvoir politique et économique.» Et l'ancienne conseillère nationale socialiste de fustiger les privilèges et les cadeaux fiscaux «tels que ceux instaurés par la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III dans le canton de Vaud ou encore ceux prévus par la RFFA soumise au vote en mai». ■

LE TERTIAIRE D'UNIA S'ENGAGE POUR LA GRÈVE DES FEMMES

L'assemblée des délégués du secteur tertiaire s'est réunie le 28 janvier. Elle a remis ses «Prix Engagement» et soutient les femmes dans leur lutte pour «plus de salaire, plus de respect, plus de temps!»

Textes Sylviane Herranz

Photos Thierry Porchet

En avant vers la grève des femmes du 14 juin 2019! Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique n'étaient pas encore connus (voir ci-contre), mais les délégués du tertiaire réunis à Berne le 28 janvier ont clairement affiché leur détermination à en finir avec les inégalités salariales. Avant de débattre de la grève, et de préparer des pancartes pour la photo du jour, derrière une banderole affichant «Les femmes passent à l'offensive», la soixantaine de délégués ont passé en revue les activités du secteur en 2018, ce dernier regroupant le quart des membres d'Unia, dans des branches très féminines telles que l'hôtellerie, la vente ou les soins. 2018 a été une année de luttes, notamment avec la fermeture d'OVS, plus grand licenciement dans le commerce de détail du pays; des grèves, au Cern ou chez Uber; et des avancées telles que l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT obligatoire pour les shops de stations-service.

ENGAGEMENT RÉCOMPENSÉ

Pour la 2^e année consécutive, l'assemblée a remis son «Prix Engagement» desti-



né à rendre hommage au courage de militants luttant dans un secteur où il est encore considéré comme anormal de se syndiquer. «Ce prix veut montrer que ça vaut la peine de se battre pour obtenir des résultats concrets, pour avoir des droits. Et même si on ne gagne pas, la lutte permet de garder sa dignité», a relevé Vania Allewa, présidente d'Unia. Le prix a été décerné à quatre femmes: Alessandra, nettoyeuse portugaise, qui a osé dénoncer, à visage découvert dans le *Blick* l'été dernier, les conditions de travail misérables dans les établissements hôteliers de Zurich; à Silvia, membre active du groupe des *badanti* au Tessin, ces femmes travaillant au domicile de personnes âgées ou malade (voir encadré); et à Françoise et Maria, couturières dans un magasin de luxe, réclamant devant la justice l'égalité salariale (voir ci-dessous).

Revenant sur la lenteur des avancées des droits des femmes en Suisse (droit de vote, droit à l'avortement, au congé maternité), Yolande Peisl-Gaillet a lancé la discussion sur les immenses lacunes en matière d'égalité hommes-femmes. Outre l'inégalité salariale (-20%) et à la retraite (-37%), les femmes effectuent toujours le plus grand nombre d'heures dans le travail non-rémunéré, et le partage du travail salarié reste encore très inégal, avec plus de 80% des hommes actifs à plein temps contre 12 à 19% des femmes selon l'âge des enfants. «Pas étonnant que la précarité touche avant tout les femmes», souligne la syndicaliste, membre de la direction du secteur tertiaire, avant de pointer la sous-représentation féminine chez les cadres et en politique. Ainsi que la violence domestique: «Entre 2015 et 2017, deux femmes par mois sont mortes sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire.»

L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES, C'EST NOTRE COMBAT

Face à cette situation, et rappelant que «chaque acquis a été gagné de haute lutte», Yolande Peisl-Gaillet a résumé l'exigence d'Unia, reprise dans une résolution adoptée par l'assemblée: «Nous revendiquons plus de salaire, plus de temps et du respect pour faire cesser la précarité, le stress et le sexisme». A cet effet, la résolution demande: la rémunération du travail à sa juste valeur; sans distinction de genre; des conditions de travail sûres et stables pour toutes et tous; une véritable égalité des chances; la reconnaissance du travail éducatif et de care; la tolérance zéro en matière de harcèlement et de sexisme.

Les délégués s'engagent aussi pour la préparation de la grève des femmes/grève féministe du 14 juin, qu'ils soutiennent «avec force». Une mobilisation prioritaire pour toute l'organisation, a précisé la syndicaliste. Unia va se battre pour qu'il y ait un maximum d'actions dans et autour des entreprises lors de cette journée, et pour une participation massive aux manifestations régionales. «L'égalité des droits et l'égalité des chances pour toutes et tous, c'est notre combat. Il s'agit de mobiliser et de sensibiliser dans les entreprises, de contribuer à l'évolution de la société», a ajouté Yolande Peisl-Gaillet. Elle appelle à ce que les actions dans les entreprises soient «féminines et soutenues par les hommes». Des actions pouvant se décliner en pauses prolongées, arrêts de travail ou par le port d'un signe distinctif. ■



Une assemblée participative et dynamique!

«Nous avons réussi à nous rendre visibles»



Silvia Dragoi, *badante* au Tessin, se bat avec fierté pour améliorer les conditions de travail de toutes les femmes s'occupant de personnes à domicile.

Silvia Dragoi est Roumaine. Cela fait presque 10 ans qu'elle vit au Tessin, où elle s'occupe de personnes âgées à domicile, partageant leur vie 24 heures sur 24. Elle est une *badante*, et en est fière, même si le mot (venant du verbe italien *badare*, soit prendre soin de quelqu'un) est peu apprécié dans le personnel de la santé. Avec ses consœurs, venues de l'Est comme elle, ou d'Afrique, du Mexique, d'Italie ou de Suisse, elle anime un groupe syndical très actif dans le canton. Le groupe des *badanti*.

En 2012, après avoir lutté pour obtenir un permis de travail, Silvia a adhéré à Unia. «Syndiquée dans mon pays, c'était normal que je recherche aussi un syndicat ici. Et Unia a été le seul à s'intéresser à nous», raconte-t-elle. Plusieurs centaines de *badanti* sont syndiquées à Unia, et une bonne soixantaine est active au Tessin, communiquant avec *whatsapp*, se réunissant à chaque occasion, à chaque anniversaire loin de leur famille respective, pour braver la solitude vécue de jour comme de nuit auprès d'une personne dépendante.

«Il y a des milliers de *badanti* en Suisse. Au Tessin, nous nous sommes auto-organisées pour parler de nos conditions de travail. Nous nous battons pour un

contrat collectif. Ce contrat, nous en avons absolument besoin, car nous sommes exploitées de manière abusive», relève Silvia. «Nous participons aussi à des stands du syndicat, organisons notre 1^{er} Mai, la Journée contre le racisme. Nous souhaitons nous montrer, dire que l'on existe. Nous récoltons des fonds pour louer les salles et financer notre activité. Nous disposons également d'une maison appartenant à Pro Senectute, où les personnes licenciées peuvent séjourner avant de retrouver un travail. Il existe au Tessin des instituts de placement des *badanti*, mais les contrats sont irréalistes, de 44 heures par semaine alors que nous travaillons jour et nuit ou de 7h à 23h.»

Silvia a été enseignante pendant 30 ans dans son pays, où rentes et salaires ne permettent pas de vivre. Elle a un diplôme d'assistante sociale et un master en conseil d'entreprise. Nourrie et logée, elle gagne un salaire net de 2500 francs. Sur lequel elle prélève encore certains frais pour la personne dont elle s'occupe. «J'ai eu trois postes en 13 ans, mes patronnes ont toutes été contentes et m'ont soutenue dans mon combat syndical», raconte celle qui a publié, en 2013, son master sur le stress des *badanti* dans le *Corriere del Ticino*.

Du chemin a été parcouru depuis, les *badanti* sont sorties de l'ombre, les autorités cantonales qu'elles ont rencontrées disent qu'elles ne veulent pas en faire des travailleuses de seconde zone, «mais avec les conditions de travail que nous avons, ce sont les citoyens très âgés dont nous nous occupons qui sont des citoyens de seconde zone», relève Silvia. Elle ajoute qu'un livre* sur les *badanti*, décliné en spectacle à Bellinzone, a été publié l'an passé et qu'il existe aussi un documentaire** réalisé auparavant. Quant au «Prix Engagement» d'Unia qu'elle a reçu? «C'est une très belle sensation. Nous avons réussi à nous rendre visibles, à être reconnues. Quand tu travailles chez quelqu'un, tu ne peux pas te faire voir. La lutte est différente qu'ailleurs. C'est cette lutte que nous faisons. J'ai l'impression que c'est le début d'une histoire...» ■

*«Nataša prendre il bus», livre de Sara Rossi Guidicelli,

2018, Ed. Ulivo.

**«Signore badanti», documentaire de Stefano Ferrari, 2015, en ligne sur rsi.ch

Le long combat pour l'égalité de deux couturières

Dotées d'un CFC, Françoise* et Maria* ont engagé une procédure pour faire reconnaître l'inégalité salariale subie face à leurs collègues tailleurs, sans formation équivalente mais gagnant 1000 francs de plus

Pour leur ténacité dans la lutte menée pour faire reconnaître l'inégalité salariale dans leur entreprise afin d'obtenir le même salaire que les hommes, Françoise* et Maria* ont reçu le «Prix Engagement» d'Unia. Un combat devant la justice qui remonte à 2012 déjà pour Françoise et à 2013 pour Maria.

C'est par hasard que Françoise, couturière dans un grand magasin de luxe présent en Suisse romande et en Suisse alémanique, apprend que son collègue tailleur gagne 5000 francs par mois alors qu'elle-même ne touche que l'équivalent de 4000 francs. «Nous avons un CFC de couturière, alors que les tailleurs n'avaient pas de qualification. Ils étaient formés sur le tas», explique-t-elle. Maria ajoute qu'un tailleur ne savait par exemple pas changer de fermeture éclair alors qu'elles en cousaient des milliers. «Nous faisons aussi des retouches, de robes de soirée par exemple, un travail très compliqué sur des pièces très chères.»

POINT NÉGATIF: «ÉVOQUE L'ÉGALITÉ...»

Face à cette inégalité criante, Françoise demande à plusieurs reprises des augmentations. «On me l'a même reproché dans un rapport d'évaluation annuelle», dit-elle, en tendant un papier jaune, obtenu au cours de la procédure judiciaire qu'elle entamera après son licenciement, en 2012. Dans la case «points négatifs», il est écrit: «Évoque l'égalité des salaires» vis-à-vis d'un collègue. Dans les objectifs pour l'année à venir, il est noté: «Souhaite revoir encore son salaire à la hausse. Voudrait une base de 4600 francs brut à 100%. Subvient seule au besoin de la famille», avec la précision qu'elle a un fils de 15 ans. Trois ans plus tard, elle est mise à la porte. «Pas parce que j'ai demandé l'égalité, bien sûr, mais au pré-

texte que je rouspétais», sourit Françoise. Sa collègue Maria gagnait 3900 francs. Elle aussi n'a cessé de demander une revalorisation de son salaire, qui passera à 4083 francs en 2013. Les autres femmes de l'atelier, comptant quant à cinq couturières et trois hommes, n'ont pas osé rejoindre leur combat.

Françoise a saisi la justice pour que l'inégalité soit reconnue et obtenir le paiement de la différence. «J'étais allée chez Unia mais je n'ai pas été bien renseignée, je me suis donc tournée vers le Bureau cantonal de l'égalité qui m'a transmis une liste d'avocats et m'a soutenue. J'ai activé ma protection juridique. Avec l'avocate, nous avons écrit une lettre de suspicion d'inégalité demandant à l'entreprise de fournir les salaires. C'est à partir de cette démarche que l'on peut entamer une procédure.» Maria s'y joindra par la suite, avec le soutien de sa protection juridique et celui d'Unia. La couturière travaille toujours dans le même atelier, protégée par sa démarche, la loi ne permettant pas de licencier une personne ayant débuté une telle action en justice. «Mais on me cherche la petite bête. Je sais qu'après la fin du procès, je ne serai pas protégée longtemps...»

PARCOURS DE COMBATTANTES

Au cours de la procédure, le patron a dû fournir les salaires des couturières et des tailleurs. Il s'est avéré que les hommes gagnaient en moyenne entre 5000 et 5600 francs par mois. «Pendant six ans et demi, on nous a menti en prétextant que les tailleurs avaient une formation équivalente à un CFC et à la maîtrise fédérale; or, la dernière expertise prouve le contraire», indique Françoise.

Et les deux couturières de raconter leur parcours de combattantes dans les méandres de la justice. D'abord les pressions de la juge

pour accepter les propositions de conciliation. Et celles de l'employeur. «On nous remet la compresse à chaque fois. Lors de la première tentative de règlement à l'amiable, la partie adverse m'a fait une offre, tout en m'insultant pendant une heure. On est d'accord de vous payer, mais on peut vous insulter!» s'indigne Françoise qui n'a pas accepté la proposition.

Il y a aussi les bâtons dans les roues pour faire durer la procédure. «C'est du jamais vu! Les auditions de témoins ont duré 61 heures, sur 13 jours! Il y avait 35 témoins: des patrons, certains externes à la société, des chefs, des responsables RH, des gens qu'on ne connaissait même pas et qui ne savaient pas ce qui se passait dans l'entreprise», relèvent ensemble Françoise et Maria. «Il y a même eu six heures d'audience pour un seul patron...»

«MAINTENANT, ON VEUT DAVANTAGE QUE L'ÉGALITÉ»

Une analyse des salaires a été effectuée par Equal Salary, qui n'a pas constaté d'irrégularité. «Cette société ne peut pas démontrer des inégalités salariales. Ils ne s'adressent qu'aux patrons, aux chefs et aux RH. Une personne d'Equal Salary ayant témoigné a même reconnu qu'ils ne demandent rien aux employés. Pourtant, c'est nous qui savons en quoi consiste notre travail», s'énervent Françoise. Les deux femmes ont ensuite obtenu qu'une expertise judiciaire soit réalisée. Son résultat a été connu début 2018. «Cette expertise nous donne raison, elle reconnaît l'inégalité des salaires entre couturières et tailleurs», se réjouissent les deux femmes, précisant que la discrimination constatée va jusqu'à 37%. «Sur cette base, nous avons revu nos prétentions et ne demandons plus seulement l'égalité, mais des salaires plus élevés que les tailleurs vu que l'on est plus qualifiées et qu'il existe des obstacles à la promotion. Nous avons donc augmenté nos prétentions à 50% de salaire en plus, avec les charges sociales», souligne Françoise qui a passé quatre ans au chômage parce qu'elle a réclamé un salaire égal. Elle ajoute que la juge a accepté de verser cette requête au dossier.

La situation semble avoir été débloquée et le jugement pourrait être rendu cette année encore, mais les voies de recours seront encore ouvertes. Françoise et Maria ont aussi refusé de nouvelles propositions d'accord à l'amiable. «Ils ont tout fait pour allonger la procédure et, maintenant, il faudrait qu'on lâche? Nous n'acceptons

pas. S'ils avaient payé tout de suite ce qu'ils nous devaient, il n'y aurait pas eu ce risque que leur image soit ternie. Ils n'ont pas su saisir cette chance. Maintenant, nous voulons aller jusqu'au bout, nous voulons que la justice soit rendue et que l'inégalité salariale soit constatée par le tribunal.» ■

*Prénoms d'emprunt



Trois questions à Françoise* et à Maria*:

Que conseillez-vous aux femmes qui souhaiteraient entamer une procédure pour obtenir l'égalité salariale?

Maria: Avant de prendre une initiative, il faut se renseigner auprès de personnes compétentes. Et tout d'abord se doter d'une protection juridique, sans limite de couverture financière, et attendre que le délai avant litige soit passé. Car une telle procédure coûte très cher.

Françoise: Il ne faut pas réclamer l'égalité avant l'ouverture de la procédure, sinon vous risquez d'être licenciée. Il faut le faire avec un avocat. Et surtout, ne pas baisser les bras!

M. et F.: Même avec un bon avocat, il ne faut pas se décharger complètement sur lui, car il ne sait rien de votre métier ni de votre histoire. C'est important de garder les choses en main et de travailler en harmonie avec lui. Il faut aussi veiller à ce que les expertises analysent vraiment les tâches effectuées. Et pour cela, demander une expertise judiciaire, seule à même de le faire. Et débiter une procédure en groupe, c'est encore mieux!

F.: C'est aussi important que les propositions financières de l'employeur, qui mettent fin à la procédure, soient assorties des charges sociales. Sinon, en cas de chômage, le calcul sera fait sur le salaire discriminé.

Que pensez-vous de la modification de la Loi sur l'égalité obligeant les entreprises de plus de 100 salariés à faire une analyse des salaires?

F.: Cette modification ne va rien changer. Les expertises commerciales ne tiennent pas compte du travail réel des employés.

M.: Equal Salary, approuvé par Berne, est une certification commerciale: des points sont attribués sur chaque qualification et tâche supplémentaire faite par l'employé sur la base des seuls dires de l'employeur et des ressources humaines. L'inégalité n'est pas décelée.

F.: En réalité, la certification Equal Salary, telle qu'elle a été pratiquée dans notre entreprise, est un leurre, un alibi. C'est pour brouiller les cartes, pour dire «voyez: on est certifié!». Cela ne fera pas avancer l'égalité.

Que pensez-vous de la grève des femmes du 14 juin?

F.: Nous ne voulons pas de trucs trop mous, on devrait bloquer le Parlement, faire quelque chose de radical. Ne pas respecter l'égalité, c'est ne pas reconnaître pleinement le travail de 50% de la population!

M.: Nous devons faire comme les Gilets jaunes en France. Et oser parler de nos salaires. Ici dire son salaire est un tabou. Ce tabou est en défaveur des femmes: il permet de maintenir les inégalités.

F. et M.: Il faut mieux informer pour le 14 juin, les gens ne savent pas de quoi il retourne.

M.: Beaucoup de femmes que je connais ne sont pas prêtes à bouger.

F.: Il faut agir. Ce n'est pas normal d'être virée parce qu'on demande l'égalité. La dernière manifestation à Berne en septembre m'a fait chaud au cœur, il y avait des hommes, des jeunes, des gens de toute nationalité.

M.: Il n'y a pas que les femmes qui doivent se battre pour l'égalité. Nous, nous sommes soutenues par nos maris, par nos fils. ■

LES INÉGALITÉS SALARIALES PROGRESSENT

Les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent une hausse de la discrimination dans le secteur privé

Jérôme Béguin

Les inégalités salariales ne reculent pas. Au contraire. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2016, les femmes ont gagné 19,6% de moins en moyenne arithmétique que leurs collègues masculins (19,5% en 2014). Si une part de l'écart salarial se justifie par des effets de structures liés au profil de la personne et au poste occupé, une autre partie est dite «inexpliquée» et constitue de la pure discrimination. Celle-ci a progressé dans le secteur privé, passant de 39,1% en 2014 à 42,9% deux ans plus tard, soit, respectivement, de 585 francs à 657 francs par mois ou 7884 francs par an. Cette différence varie en fonction de la branche économique. Elle correspond en moyenne à 327 francs par mois dans l'hôtellerie-restauration et monte à 702 francs dans le commerce de détail, à 964 francs dans l'industrie et jusqu'à 1297 francs dans la finance et les assurances. Meilleur élève, le secteur public (Confédération, cantons et communes) a vu la part inexpliquée diminuer de 41,7 à 34,8%, ce qui fait tout de même encore perdre 522 francs par mois en moyenne aux employées de la fonction publique et du secteur subventionné.

Relevons au passage que plus on avance en âge, plus la discrimination diminue: 58% pour les moins de 30 ans, 43,5% de 30 à 49 ans et 36,6% dès 50 ans. Notons aussi que les postes dans le privé dont le salaire est inférieur à 4000 francs pour un plein temps sont occupés majoritairement par les femmes (62,7%), tandis qu'elles se font plus rares lorsqu'on progresse dans la pyramide des rémunérations. Elles ne sont que 28,2% à plus de 8000 francs et 18% à plus de 16000 francs.

«VOL DES SALAIRES»

Cette nouvelle enquête sur les salaires donne du grain à moudre à la gauche, aux syndicats et aux féministes. «L'analyse volontaire des salaires a échoué», estime Unia dans un communiqué. La nouvelle Loi sur l'égalité n'impose en effet qu'aux entreprises de plus de 100 collaborateurs d'effectuer des contrôles salariaux. Et d'ailleurs aucune surveillance administrative de ces examens n'est prévue. Or, selon l'OFS, c'est dans les petites sociétés que les inégalités sont les plus marquées. La part inexpliquée atteint ainsi 60,9% dans les structures de moins de 20 emplois, contre 27,4% à partir de 1000. Pour le syndicat, qui dénonce un «vol des salaires des femmes», c'est l'ensemble des entreprises qui doit analyser les salaires et les ajuster en conséquence.

«Il est grand temps de prendre des mesures énergiques», juge l'Union syndicale suisse, qui, avec de nombreuses autres organisations et collectifs, appelle à participer à la grève des femmes du 14 juin prochain. ■

PLUS DE 9000 SIGNATURES

Les Fribourgeois voteront une nouvelle fois sur les heures d'ouverture des magasins le samedi

Aline Andrey

Photos Neil Labrador

Les signatures pour un référendum contre l'ouverture des commerces fribourgeois jusqu'à 17h le samedi ont été déposées le 31 janvier à la Chancellerie de Fribourg par le comité référendaire formé d'Unia, Syna, des partis socialiste et chrétien-social, Solidarités, et de l'Union syndicale fribourgeoise. Ceux-ci s'opposent à la révision de la Loi sur l'exercice du commerce voulue par la majorité de droite du Grand Conseil. Soit le recul de 16h à 17h de la fermeture des commerces le samedi. Si le canton de Fribourg, avec celui de Lucerne, fait figure d'exception en fermant si tôt, rappelons que ses magasins ferment à 19h en semaine, et même à 21h le jeudi.

Pour le comité référendaire, la récolte

des 9030 signatures, alors qu'il en fallait 6000 valables, n'a pas été facile en décembre et en janvier. «Mais ce résultat est réjouissant», relève Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia Fribourg, conscient que les opposants au référendum sont «bien plus argentés». Un combat nécessaire pour le comité référendaire, face aux conditions de travail particulièrement difficiles dans le secteur de la vente, qui ne bénéficie pas d'une convention collective de travail cantonale et dont le personnel subit de plus en plus des horaires fractionnés, devenus la règle dans la grande distribution.

«Je crois que les Fribourgeois vont comprendre que le consumérisme à tout va n'est pas la solution et que les endroits de vente ne sont pas, comme veulent le faire croire les grandes enseignes, des lieux de loisirs et de bien-

être», ajoute le secrétaire régional. Pour les syndicats, seuls les grands distributeurs ont à y gagner. Armand Jaquier: «Bien sûr, certains petits commerces de la rue de Romont à Fribourg, au centre-ville, estiment pouvoir récolter quelques miettes avec la prolongation des horaires. Mais, globalement, les petits commerçants, notamment dans les chefs-lieux de district, sont majoritairement opposés à cette mesure.»

En 2009, les Fribourgeois avaient déjà refusé cette même prolongation des horaires le samedi, avec 57% des voix. Ils auront de nouveau l'occasion de se prononcer sur la question, dans les urnes, le 23 juin prochain. ■



Une remise de signatures peu commune... Le 31 janvier, le comité fribourgeois «contre les 17h le samedi» a déposé à la Chancellerie fribourgeoise son référendum dans des cabas des magasins de la place.



NEIL LABRADOR

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.

Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.

Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

DÉCLARATION D'IMPÔTS FRIBOURG ET VAUD

Fort d'une expérience fiscale de plus de 20 ans, notre équipe vous propose, cette année encore, notre service fiscal pour le remplissage de votre feuille d'impôts.

La formule est simple:

- Vous nous contactez directement au numéro indiqué ci-dessous.
- Nous vous donnons un rendez-vous pour l'endroit de votre choix.
- **Nouveau:** Nous remplissons aussi par correspondance.

Fribourg

- Café du Lavapesson, route de la Chenevière 3, 1763 Granges-Paccot. **Les vendredis 15 et 22 février et les 1, 8 et 15 mars.**
- Secrétariat Unia, route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg. **Les samedis matin 16 et 23 février et les 2, 9 et 16 mars. Les samedis après-midi 23 février et 9 mars.**

Bulle

- Les Halles, rue de la promenade 44, 1630 Bulle. **Les mardis 19 février et les 5 et 19 mars. Les mercredis 27 février et 13 mars.**

Lausanne

- CPO, chemin du Beau-Rivage 2, 1006 Lausanne.

Prix: Feuille simple/locataire/maximum 5 titres: Non membre: 80 fr. Membre: 50 fr. **. Feuille propriétaire/locataire dès 6 titres: Non membre: 100 fr. Membre: 70 fr.**,

** Sur présentation de la carte de membre

Prenez rendez-vous au 077 494 70 51, les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

GENÈVE

SEANCES

Formation sur le droit des femmes:

vendredi 9 mars à 17h.

Groupe d'intérêt retraités:

mardi 12 mars à 9h30.

Assemblée générale du gros œuvre:

vendredi 15 mars à 19h.

PERMANENCE PAPHYRUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

Les séances et permanence ont lieu au syndicat.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Cette année encore, nous sommes à la disposition de nos membres, **du 15 février au 29 mars**, pour remplir les déclaration d'impôts 2018.

Afin de fixer un rendez-vous, et si vous êtes déjà en possession de toutes les pièces nécessaires, vous pouvez nous téléphoner au: **022 949 12 65, uniquement de 9h à 12h sauf le lundi matin, du 8 février au 15 mars.** En dehors de ces jours et horaires, aucun appel ne sera pris. Vous pouvez également vous présenter à nos bureaux les mêmes jours aux mêmes heures.

Nous vous prions de bien vouloir noter votre rendez-vous, aucune confirmation ne sera envoyée.

Tarifs par déclaration:

- Membres Unia: 49 fr.
- Couple (membre syndiqué, conjoint non syndiqué): 59 fr.
- Enfants ou parents d'un membre: 79 fr.
- Enfants des membres qui ont un salaire inférieur à 15000 fr.: 10 fr.
- **Autodéclaration relative à la fortune pour les personnes: 30 fr.**

La liste des documents à apporter est disponible auprès du secrétariat Unia et sur notre site internet: <http://geneve.unia.ch>

Veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins. Aucun document original ne vous sera retourné.

NEUCHÂTEL

CAISSE DE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:

La Chaux-de-Fonds: le jeudi 14 février à 16h.

Neuchâtel: le mardi 19 février à 16h.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Sections: Le Locle, Val-de-Travers, Neuchâtel

Comme chaque année, nous sommes prêts à vous aider à remplir votre déclaration d'impôts. Merci de vous référer à ce qui suit:

Le Locle

Vous pouvez sans autre passer au secrétariat **les jeudis 21 et 28 février de 13h30 à 19h et le vendredi 15 mars de 13h30 à 19h.**

Val-de-Travers

Vous pouvez passer au secrétariat de Fleurier le **vendredi matin de 9h30 à 12h** auprès de Mme Brigitte Vermot muni de votre déclaration ainsi que de tous les documents adéquats. Votre dossier sera traité à Neuchâtel.

Neuchâtel

Vous pouvez passer auprès de notre secrétariat **dès le lundi 28 janvier aux horaires habituels d'ouverture des bureaux afin de déposer vos documents.**

Un spécialiste des impôts sera présent, chaque mardi, dès le 5 février et ceci jusqu'au 26 mars de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Merci de respecter cet horaire.

Ce service est rendu **uniquement** aux membres d'Unia en ordre avec leurs cotisations. Nous ne remplissons pas les déclarations d'autres membres de la famille non-affiliés.

Attention:

Afin de couvrir une partie des frais en personnel externe qui doit être engagé pour cette campagne d'établissement de déclarations d'impôts nous nous permettrons de vous demander une petite contribution financière:

- Actifs: 30 fr.
- Retraités, AI, étudiants/apprentis: 10 fr.
- Prestations complémentaires, membre à l'action sociale: gratuite. Cependant, en cas de déclaration complexe, nous nous réservons le droit de facturer un supplément.

La liste des documents nécessaires pour l'établissement de votre déclaration d'impôts est disponible auprès de votre secrétariat Unia.

LE LOCLE

GROUPE DES AÎNÉS

Assemblée générale

L'assemblée générale du groupe des aînés aura lieu: **le mercredi 13 février, à 14h30**, Au Cercle de l'Union.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Lecture du procès-verbal du 14 février 2018.
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier et des vérificateurs.
5. Approbation des comptes et décharge au président.
6. Rapport des courses pédestres + vacances.
7. Démissions, admissions.

BRÈVES

PÉTITION: LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN DÉLIT

Solidarité sans frontières (Sosf) lance une pétition «La solidarité n'est pas un crime» pour soutenir l'initiative parlementaire (18.461) intitulée «En finir avec le délit de solidarité». Cette initiative vise à modifier l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI qui a remplacé la Loi fédérale sur les étrangers – LEtr – le 1^{er} janvier) «pour ne plus criminaliser des individus prêtant assistance, dès lors que l'acte est désintéressé et que ces personnes n'en retirent aucun profit personnel». L'organisation se réfère notamment à Lisa Bosia, Norbert Valley ou encore Anni Lanz, «des exemples emblématiques de l'acharnement des autorités à casser l'élan de solidarité envers les réfugiés». «Au lieu de rendre des comptes à propos de leur pratique de renvoi plus que discutable, elles se servent du droit pénal pour s'attaquer aux personnes qui agissent de manière critique», dénonce Sosf qui appelle ainsi les Parlements à «faire honneur à la tradition humanitaire de la Suisse et à des personnages dont nous pouvons être fiers comme Paul Grüninger ou Carl Lutz». ■ **AA**

Pétition: article116.strikingly.com



Mardi 19 février, syndicat Unia, place de la Riponne 4, Lausanne. Inscription par sms au 079 436 37 99 en indiquant son nom, «femmes», et l'heure choisie (15h ou 19h selon vos disponibilités).

VAUD:

FEMMES EN LUTTE

Unia Vaud invite les femmes du secteur tertiaire à une rencontre le mardi 19 février (à 15h et à 19h au choix) à Lausanne, afin de décider des futures actions syndicales et de l'organisation de la journée de la grève des femmes le 14 juin 2019. Egalité salariale, temps partiels imposés, revalorisation des métiers dit «féminins», pressions exercées sur les femmes enceintes seront autant de thèmes potentiels à discuter. Il s'agira aussi de définir les priorités des femmes présentes, des changements nécessaires, des campagnes à mener... ■ **AA**

8. Nomination du président.
9. Nomination d'un vice-président ou vice-présidente.
10. Nomination du caissier.
11. Nomination du comité.
12. Nomination des vérificateurs de comptes.
13. Activités 2019.
14. Divers.

A la fin de l'assemblée générale, M. P.-A.

Ducommun présentera le film des vacances 2018 à Sainte Maxime.

Pour le Comité: la secrétaire M. Blanc

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.

Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.

Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.

Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Lundi soir, de 17h à 19h.

Samedi de 9h à 11h30.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Jeudi soir, de 17h à 19h.

Samedi de 9h à 11h30.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30.

Mardi soir, de 17h à 19h.

VALAIS CENTRAL

SOIRÉE D'INFORMATION

Attaques contre la Loi sur le travail!

Unia vous invite à une soirée d'information qui aura lieu au secrétariat de syndicat, rue du Temple 3 à Sierre, **le mercredi 13 février à 20h.**

La soirée portera sur le thème suivant: Attaques contre la Loi sur le travail: Touche pas à ma santé! Non au travail gratuit et au burnout! Il sera présenté par la collègue Christine Michel, responsable santé et sécurité au travail pour le syndicat Unia.

Pour plus d'informations, veuillez contacter francine.zufferey@unia.ch

VALAIS ROMAND

GRÈVE DES FEMMES 2019

Pour fédérer nos forces en faveur de l'égalité, pour contraindre les employeurs à concrétiser enfin sérieusement l'égalité salariale en Suisse, nous comptons sur votre engagement.

Les personnes intéressées sont invitées à une séance préparatoire **le jeudi 7 février à 19h au secrétariat Unia à Sion.**

Pour plus d'information: francine.zufferey@unia.ch

VAUD

NORD VAUDOIS

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Unia Nord vaudois vous aide à remplir votre déclaration d'impôts (citoyens suisses et permis C). Rendez-vous au secrétariat, av. Haldimand 23, à Yverdon-les-Bains aux dates suivantes: **Samedi 2 mars de 9h à 11h, et samedi 16 mars de 9h à 11h.**

Documents nécessaires: 1. Certificat de salaire ou attestation de chômage, d'indemnités journalières, attestation RMR, pension alimentaire éventuelle pour l'année 2018 (complète). 2. Attestation bancaire, postale et autres (boucllement des comptes 2018 avec les intérêts). 3. Justificatifs des gains de loterie et des mises. 4. Attestation AVS/AI pour l'année 2018. 5. Attestation des autres rentes pour l'année 2018. 6. Attestation officielle 3^e pilier A pour l'année 2018. 7. Justificatifs de frais de perfectionnement et de reconversion professionnelle pour l'année 2018. 8. Justificatifs relatifs aux dettes et intérêts passifs pour l'année 2018. 9. Facture de gros frais médicaux non remboursés par l'assurance pour l'année 2018. 10. Bail à loyer (concernant les loyers payés en 2018). 11. Justificatifs des frais de garde des enfants pour l'année 2018. 12. Situation familiale au 31 décembre 2018 (marié, célibataire, etc. et nombre d'enfants à charge) 13. Précédente déclaration d'impôts 2017. 14. Décision de taxation 2017 et relevé de compte de l'année 2017.

Pour les propriétaires: 1. Dettes hypothécaires (intérêts hypothécaires pour l'année 2018 et solde de la dette au 31 décembre 2018).

2. Factures pour les frais d'entretien d'immeuble pour l'année 2018. 3. Dernière estimation fiscale de la maison. 4. Dernière décision de la valeur locative. 5. Bien immobilier à l'étranger. Il faut un document stipulant la valeur du bien immobilier (merci de faire le change en francs suisses).

Le prix est fixé à 50 fr. pour chacun.

PERMANENCE DE VALLORBE

Réouverture

Le syndicat Unia répond à nouveau à vos questions tous les mardis de 16h à 18h lors de sa permanence syndicale.

La permanence s'adresse en particulier aux travailleuses et travailleurs de l'industrie.

Contact: Syndicat Unia, Grand Rue 9, 1337 Vallorbe 0848 606 606.

VICTOIRE DES NETTOYEUSES GENEVOISES EN GRÈVE

Une quinzaine de travailleuses d'Orgapropre ont tenu durant deux semaines un piquet à l'entrée d'une banque privée du bout du lac

Jérôme Béguin

Victoire pour la quinzaine de nettoyeuses genevoises en grève depuis le 16 janvier. Mercredi dernier, un accord a été conclu avec Orgapropre, cette société de nettoyage qui avait licencié 37 personnes, en majorité des femmes, après avoir perdu un contrat de prestations avec l'Union bancaire privée (UBP). Soutenues par le syndicat Sit, une quinzaine de nettoyeuses avaient tenu un piquet de grève quotidien devant la banque de la rue du Rhône durant leur horaire de travail, soit de 18h à 20h. Ne bénéficiant d'aucun plan social, elles exigeaient d'être réengagées par le repreneur, Cleaning Service. Sous pression, cette entreprise avait alors accepté d'embaucher une partie d'entre elles. Les nettoyeuses réengagées décidaient pourtant de poursuivre la grève jusqu'à ce que leurs collègues soient aussi reclassées. Tandis que de nombreux militants, dont des syndicalistes d'Unia, venaient témoigner de leur solidarité sur les piquets de grève. Le 30 janvier, une entente a pu être trouvée avec le directeur d'Orgapropre, Pascal Masson, opportunément rentré

de vacances, au terme de négociations commencées deux jours plus tôt dans le bureau du conseiller d'Etat Mauro Poggia. «Une indemnité financière visant à atténuer les conséquences du licenciement collectif sera versée à l'ensemble des grévistes par Orgapropre», explique Merita Elezi, responsable de la branche nettoyage du Sit. Le montant de l'indemnité n'est pas communiqué, reste qu'un coup de pouce financier n'est pas négligeable pour des travailleuses payées 19,60 francs de l'heure et ne gagnant que 700 à 800 francs par mois pour poutzer l'établissement financier. Sur le plan du reclassement, la secrétaire syndicale indique que l'ensemble des employés a retrouvé un emploi à l'exception de deux personnes. «Mais nous avons obtenu un engagement ferme de Cleaning Service, d'UBP et du conseiller d'Etat Poggia à trouver une solution.» Les grévistes ont accepté à l'unanimité les termes de l'accord et décidé de lever leur mouvement.

MOUVEMENT EXEMPLAIRE

«C'était une grève très difficile. On a été totalement méprisés sur nos piquets de grève», rappelle Merita Elezi. Le 23 janvier, des cadres d'Orgapropre et des vigiles de l'UBP avaient bouscu-

lé plusieurs syndicalistes et séquestré un permanent du Sit durant une vingtaine de minutes. «Mais les grévistes n'ont rien lâché. Elles se sont battues pour leur emploi, mais aussi pour leur

dignité, elles n'acceptaient pas d'être jetées comme des malpropres. Elles se sont retrouvées sur le carreau, mais se sont fait entendre. On a rarement ou même jamais vu une grève d'une telle

ampleur dans le nettoyage, un secteur précaire, sans réelle expérience de la lutte, où il y a beaucoup à faire. C'est un mouvement exemplaire dont nous nous félicitons.» ■



Les grévistes d'Orgapropre ont fait preuve d'un courage remarquable malgré le mépris qu'elles ont subi. Au 11^e jour de leur grève, un accord a pu être trouvé.

«Ikea méprise les travailleurs»

Trusk est sur le point de lancer un service de livraison pour le géant suédois à Genève et entend payer des salaires français. Unia dénonce un scandale. Les autorités réagissent

Manon Todesco

Des offres d'emploi pour le moins surprenantes circulent depuis peu sur les réseaux sociaux. Des missions temporaires de 35 heures par semaine dans le transport, rémunérées 1680 euros par mois, avec 50% des frais de déplacement pris en charge par l'entreprise. Sauf que, comme le révèle le *20 minutes* du 29 janvier, le poste à pourvoir est à Genève... Derrière cette annonce, la start-up française Trusk, active dans le service de livraison, qui travaille déjà avec Ikea en France et qui souhaite expérimenter un partenariat avec Ikea à Vernier. Selon nos confrères, Trusk aurait ouvert une filiale à Genève, mais étant «en phase de test», ils s'autorisent à recruter des Français, payés en euros sur la base de salaires français. «Si l'essai est validé, on basculera très vite sur une équipe suisse avec des contrats suisses», promet Trusk dans les colonnes du *20 mi-*

minutes. Interrogé, le magasin de meubles estime que les salaires français ne sont «pas idéaux», mais «acceptables vu qu'il s'agit d'une phase transitoire».

PROVOCATION

Pour Umberto Bandiera, en charge du secteur des transports en Romandie pour Unia, on nage en plein délire. «C'est de la provocation, on ne peut pas sérieusement tenir de tels propos. Il s'agit d'expérimenter un système sur le dos des travailleurs: en plus d'être tout à fait illégal et scandaleux, c'est un mépris total pour les travailleurs de la branche.» Certes, la livraison à domicile, de plus en plus prisée, devient une plus-value importante sur le marché et Ikea fait face à une forte concurrence dans ce domaine. «La démarche d'Ikea n'est pas surprenante, mais ce qui dérange, c'est la façon de procéder. L'intégralité du travail étant à Genève, Trusk doit respecter les usages, les conditions de tra-

vail et les salaires en vigueur genevois.» Concrètement, les livreurs, obligatoirement soumis au contrat-type de travail des déménageurs, doivent être rémunérés entre 3780 et 4140 francs par mois. «Nous sommes bien loin des 1680 euros par mois, soit environ 1900 francs.» Pour le syndicaliste, il est insupportable que des multinationales de cette envergure cautionnent ce genre de pratiques, dans le seul but d'augmenter leurs marges. «Ikea doit tenir ses engagements et prendre ses responsabilités afin que le partenariat commercial avec Trusk se fasse dans les règles de l'art.»

RÉACTIONS VIVES

Par ailleurs, Unia, qui n'exclut pas de faire des actions publiques si rien ne bouge, somme les autorités de réagir vite pour contrer ce phénomène. Sitôt l'article paru, le maire de Vernier, Pierre Ronget, a déclaré lors du Conseil municipal du même jour qu'une demande

de rencontre avec Ikea allait être formulée pour y remédier. «La lettre est partie mercredi, confirme Pierre Ronget. Cette situation est gênante et nous le disons. Cette façon de faire rompt avec l'esprit et les principes existant au moment où nous avons octroyé le droit de superficie à Ikea. Pour nous, il est fondamental d'avoir une gestion exemplaire.» De son côté, le Conseil d'Etat genevois assure suivre le dossier avec la plus grande attention. «L'économie évolue mais le cadre légal ainsi que la paix sociale doivent être respectés», souligne Laurent Paoliello, porte-parole du Département de l'emploi, contacté par nos soins. «Nous devons répondre à la problématique globale de l'intégration des nouvelles formes d'économie dans notre cadre juridique. Une réflexion profonde sur l'uberisation de notre économie est en cours. Nous avons consulté toutes les parties concernées à plusieurs reprises, les syndi-



Pour livrer sa marchandise, le magasin Ikea de Vernier près de Genève veut travailler avec une entreprise française offrant des salaires de 1680 euros par mois (1900 francs). Soit 50% de moins qu'un travailleur suisse...

cats, Uber, les services cantonaux de l'emploi ou encore l'inspection du travail afin d'avoir une vision la plus complète possible.» Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge du dossier, devrait officiellement prendre position sur le sujet dans les jours à venir... ■

Les franchises maladie ne doivent pas être augmentées

L'Union syndicale suisse s'oppose à une mesure qui frappera les personnes à petits et moyens revenus, lesquelles participent déjà énormément aux coûts de la santé

Sylviane Herranz

En mars prochain, lors de la session de printemps des Chambres fédérales, le Conseil des États devra se prononcer sur une proposition du Gouvernement visant à adapter le montant des franchises de l'assurance maladie «à l'évolution des coûts de la santé». Des coûts à la hausse en raison notamment, selon le Conseil fédéral, du vieillissement de la population, du progrès dans les domaines médical et technique et de l'accroissement de la consommation de prestations médicales. Il est donc proposé de passer de 300 à 350 francs la franchise de base dès que

les coûts moyens par assuré auront dépassé treize fois la franchise ordinaire. Une autre mesure vise à bloquer durant trois ans les contrats comprenant une franchise plus élevée afin d'éviter que des personnes reviennent par exemple à celle de base sachant qu'elles auraient à subir une intervention. Lors de la session d'hiver, le Conseil national a adopté ces deux mesures. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, réunie en janvier, a décidé de ne pas entrer en matière sur cette dernière proposition, par contre, elle a approuvé le système de hausse de la franchise de base. L'Union syndicale suisse a vivement réagi à cette

décision, appelant la Chambre haute à corriger cette position. Pour la faïtière syndicale, «cette décision est hors de la réalité». D'une part elle ne correspond pas à la situation des assurés en Suisse et d'autre part elle «ne tient pas la comparaison avec les autres pays». L'USS explique que nulle part ailleurs en Europe occidentale, les assurés ne paient autant pour les soins de santé, tant par les primes que par leur participation aux coûts. «La franchise à option n'est pas vraiment un libre choix, ni la visite chez le médecin d'ailleurs, écrit l'USS dans un communiqué. Contrairement à une opinion répandue, la population ne "court pas chez le médecin à chaque bobo". Se-

lon l'OCDE, les habitants de notre pays consultent bien moins souvent que tous nos voisins (en Allemagne, on compte en moyenne annuelle dix visites médicales par personne, contre seulement quatre en Suisse).» Pour l'USS, il est complètement aberrant de vouloir augmenter sans cesse «la participation déjà exorbitante des assurés aux coûts de la santé» avec ce nouvel outil législatif. Parmi les plus touchés par cette mesure se trouveront notamment les retraités à bas ou moyen revenu qui consacrent déjà plus de 7% de celui-ci aux frais de santé. ■

Jean-Claude Rennwald

Photos CR

Ceux qui dirigent aujourd’hui l’Egypte ne se font plus enterrer dans des pyramides, mais leur pouvoir est toujours aussi autoritaire, vertical et militaire.

DE NASSER À...

Ces septante dernières années en particulier, l’armée a joué un rôle central en Egypte. En 1952, le roi Farouk fut renversé par le Mouvement des officiers libres, fondé par Gamal Abdel Nasser Hussein, qui devint président de la République de 1956 jusqu’à sa mort en 1970. Régnant sans partage, Nasser ne fut cependant pas qu’un militaire autocrate. Comptant parmi les principaux leaders du tiers-monde, Nasser vit sa popularité grimper lorsqu’il décida de nationaliser le canal de Suez, en 1956. Et cela en raison du refus de la Banque mondiale, sous pression des Etats-Unis, de lui accorder un financement suffisant pour son projet de haut barrage à Assouan, lequel fournit aujourd’hui près des trois quarts de l’électricité du pays. L’héritage social de Nasser est conséquent. C’est grâce à lui que la plupart des Egyptiens eurent accès à l’enseignement et aux soins hospitaliers, lesquels étaient jusque-là réservés aux grandes familles. Nasser favorisa aussi une politique de grands travaux. Aujourd’hui, on pourrait qualifier Nasser de «populiste redistributif».

... À AL-SISSI

Les décennies suivantes, l’armée fut toujours présente, mais il faudra attendre la période récente pour qu’elle joue de nouveau un rôle-clé. En 2011, l’Egypte connaît elle aussi son printemps arabe. D’énormes manifestations se tiennent sur la place Tahrir, au Caire, accompagnées de nombreuses grèves. Celle des instituteurs réunit 500 000 participants! Le mouvement est soutenu par les Frères musulmans et, une année plus tard, c’est l’un des leurs, Mohamed Morsi, qui est élu président de la République. Celui-ci va renforcer le rôle de l’Islam dans la société et réduire les libertés d’expression et de réunion. La grogne monte, une pétition réunit plus de 20 millions de signatures. C’est dans ce contexte qu’en 2013, l’armée destitue le président Morsi. L’année suivante, Abdel Fattah al-Sissi, chef de l’armée, gagne la nouvelle élection présidentielle.

SÉCURITÉ ET RÉPRESSION

Régnant sans partage, al-Sissi sera réélu en 2018 avec... 97% des voix, la participation étant toutefois inférieure à 50%. «L’ordre et la sécurité expliquent la confiance que les Egyptiens accordent à Sissi», remarque un observateur local. Et il est vrai que l’attaque de décembre 2018 qui a provoqué la mort de trois touristes vietnamiens et d’un guide dans le quartier des pyramides du Caire a été le premier attentat recensé en Egypte depuis juillet 2017. Le terrorisme ayant causé un tel traumatisme et des dégâts énormes au tourisme, l’ordre règne en maître en Egypte, où l’état d’urgence a été instauré en avril 2017. Sur les sites touristiques, la présence policière est massive. «En uniforme ou en civil», souligne un guide. Dans les aéroports, la surveillance est doublée. Vous de-

L'ÉGYPTE, UN POUVOIR PYRAMIDAL

Depuis le temps des pharaons, voici plus de 5000 ans, jusqu’à l’actuel président, le chef de l’armée Abdel Fattah al-Sissi, l’Egypte a toujours été dominée par un pouvoir pyramidal et autoritaire



Une police omniprésente.



Comme à Abou Simbel, le pouvoir est toujours pharaonique.



Le tourisme reste un élément important de l'économie.



Des voiles très discrets.

vez franchir non pas un, mais deux portiques avant d’accéder à la salle d’embarquement! Tout cela n’excuse pas une profonde régression démocratique. Le parti du président est le seul qui existe véritablement et la liberté d’expression est fortement limitée. Les œuvres du grand écrivain Alaa El Aswany, auteur du mémorable *J’ai couru vers le Nil* (Actes Sud) sont interdites en Egypte. Selon l’ONG Front Line Defenders, les mouvements sociaux, les syndicalistes (en particulier les femmes) et les grévistes sont l’objet de représailles allant jusqu’à la torture. De plus en plus d’en-

treprises, d’après *Mediapart*, sont détenues par l’armée, qui y impose une véritable loi martiale.

JUSQU’À 60 ÉLÈVES PAR CLASSE!

Le maréchal al-Sissi, qui est un libéral bon teint, a quelque peu amélioré le système d’assurance maladie. Mais pour le reste, bien des progrès restent à accomplir:

- Le salaire minimum est dérisoire et seule une minorité bénéficie d’une vraie retraite (voir encadré), de sorte que beaucoup d’Egyptiens ont plusieurs jobs.

- On compte parfois jusqu’à 60 élèves ou étudiants par classe.
- Il n’existe pas d’assurance chômage. On peut se retrouver plusieurs années sans emploi fixe, ce qui favorise les petits boulots et le travail au noir.
- Enfin, la faiblesse des transports publics est synonyme d’un trafic automobile débridé et d’une pollution délirante, spécialement au Caire.

Pour caractériser la période actuelle, un élément plus général doit être pris en compte. A savoir qu’al-Sissi ne sera pas un nouveau Nasser, comme l’explique Mahmoud Hussein*: «Non seulement parce que l’Egypte n’a plus le même statut que sous Nasser, et que Sissi ne peut promettre aux Egyptiens ni la fierté nationale, ni les avancées sociales et économiques que Nasser avait pu leur prodiguer pour un temps. Mais d’abord, et surtout, parce que les Egyptiens ne sont plus ce qu’ils étaient sous Nasser.»

MOINS DE VOILES

L’évolution semble plus rapide sur le plan des mœurs. Avant la Révolution (printemps arabe) de 2011, 70% des femmes égyptiennes portaient le voile. Aujourd’hui, cette proportion n’est plus que de 50%. Et le voile intégral, genre burqa ou niqab, n’existe presque pas. Jusque dans les années 1980, les femmes ne pouvaient pas choisir leur mari. Ce n’est plus le cas aujourd’hui, même si les mariages arrangés existent encore. Alors que l’on comptait souvent une douzaine d’enfants par famille, le taux de fécondité est tombé à 3,26 en 2016. Car si l’avortement est toujours interdit en Egypte, la contraception s’y est fortement développée. ■

*Les révoltés du Nil, Grasset.

DES PHARAONS À L'ÈRE MODERNE

- 3200 av. J.-C. Premiers pharaons.
- 333 av. J.-C. à 638 apr. J.-C. Périodes grecque, romaine et byzantine.
- 639. Début de la période islamique.
- 1524. Les Turcs conquièrent l’Egypte.
- 1798. Conquête de Napoléon.
- 1869. Inauguration du canal de Suez.
- 1883. Protectorat anglais.
- 1952. Renversement de la monarchie par un groupe de colonels. Deux ans plus tard, Nasser prend le pouvoir.
- 1956. Nationalisation du canal de Suez.
- 1978. Accords de Camp David, paix entre l’Egypte et Israël. Quatre ans après, Anouar el-Sadate est assassiné.
- 2011. Printemps arabe, le président Moubarak démissionne.
- 2012. Mohamed Morsi, de la confrérie des Frères musulmans, est élu président.
- 2013. L’armée destitue le président Morsi et le gouvernement déclare les Frères musulmans organisation illégale.
- 2014. Le chef de l’armée, Abdel Fattah al-Sissi, gagne les nouvelles élections présidentielles.
- 2015 et 2017. A la suite d’attentats, l’Egypte bombarde l’Etat islamique (EI) en Libye. ■

3^e PAYS D'AFRIQUE

Capitale: Le Caire, 26 millions d’habitants.

Population: 100 millions d’habitants. L’Egypte est le 3^e pays le plus peuplé d’Afrique, après le Nigéria et l’Ethiopie. L’immense majorité de la population vit au bord du Nil et sur les bords de la Méditerranée et de la mer Rouge.

Age de la retraite: 60 ans, mais la plupart des travailleurs du secteur privé étant des manœuvres journaliers, ils n’ont pas de contrat de travail et ne peuvent pas adhérer au fonds de sécurité sociale.

Mortalité infantile: Elle est encore très élevée, de l’ordre de 20 pour mille, dans un pays où le suivi de la grossesse est réservé aux femmes les plus aisées.

Salaire mensuel moyen: 176 francs suisses.

Salaire minimum: 76 francs suisses.

Taux de chômage: 10 à 12%.

Religions: L’islam (majoritaire), le christianisme (coptes surtout) et le judaïsme vivent en bonne harmonie.

Monnaie: Livre égyptienne (1 livre = 0,055 franc suisse).

Activités économiques: Agriculture, tourisme, hydrocarbures, textile, mines, produits métalliques. ■



Le Caire suffoque sous la pollution.



Monument aux travailleurs morts pendant la construction du barrage d'Assouan.



L'albâtre, la pierre des obélisques.